



**Décision n° CODEP-OLS-2021-048373 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du
2 novembre 2021 autorisant le Commissariat à l’énergie atomique et aux énergies
alternatives (CEA) à modifier de manière notable les modalités d’exploitation autorisées
de l’installation nucléaire de base n° 101, dénommée Orphée**

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret du 8 mars 1978 autorisant la création par le commissariat à l’énergie atomique d’un réacteur expérimental dénommé Orphée sur le site nucléaire de Saclay (Essonne) ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu la demande d’autorisation de modification notable du Commissariat à l’énergie atomique et aux énergies alternatives transmise par courrier CEA/P-SAC/CCSIMN/21/478 du 7 octobre 2021, portant sur la modification des modalités de la mesure quinquennale du taux de fuite du bâtiment réacteur,

Décide :

Article 1^{er}

Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), ci-après dénommé « l'exploitant », est autorisé à modifier les modalités d'exploitation autorisées de l'installation nucléaire de base n° 101 dans les conditions prévues par sa demande du 7 octobre 2021 susvisée.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 2 novembre 2021.

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,
par délégation, le directeur des déchets, des
installations de recherche et du cycle,**

Signé par : Cédric MESSIER